



Garantie Jeunes

Libérer les potentiels !

La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans en situation de vulnérabilité vers l'autonomie, en leur permettant notamment de réaliser des expériences professionnelles et de suivre des formations.

Impulsée et financée par l'État, cofinancée par l'Union européenne, elle a été confiée aux missions locales.

Les jeunes de moins de 26 ans sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et la plus exposée à la précarité. La réalité du marché du travail, c'est souvent pour eux une succession de «petits boulots». Par ailleurs, le contact entre jeunes et entreprises peut être miné par des préjugés. Et comme il y a des jeunes éloignés de l'emploi, il y a des entreprises éloignées du marché du travail qui, elles aussi, ont besoin d'être accompagnées dans leur projet de recrutement.

**Le potentiel, les compétences et la volonté sont là...
il reste à les révéler.**



**L'emploi est un des leviers pour l'accès à l'autonomie.
La Garantie Jeunes propose de recréer un lien social grâce
à une dynamique collective : c'est une mise en action
du jeune qui le connecte à la réalité des situations de travail et
le familiarise avec les règles de la vie en entreprise.**

La Garantie Jeunes vise à accompagner :

- les jeunes ni en emploi ni en formation, ni à l'école, et qui sont dans une grande précarité sociale, pour leur permettre de relever la tête, de regarder vers l'avenir ;
- les entreprises qui les accueillent, pour leur faire découvrir le potentiel des jeunes.

C'est un changement de regard sur les jeunes qui est recherché dans cette démarche.

.....
“

**Cette démarche est un
contrat de confiance avec
le jeune.
Nous l'accompagnons, nous
le sécurisons financièrement.
En contrepartie, il s'investit
pleinement dans la démarche
et en accepte les règles
et les contraintes. ”**

Une directrice de mission locale

La Garantie Jeunes, c'est :

- un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et une mission locale. Il débute par un parcours d'accompagnement collectif intensif, avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale ;
- une allocation forfaitaire mensuelle allant jusqu'à 461,72 € pour sécuriser son quotidien (transports, logement, téléphone, etc.) et pour aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel ;
- une démarche personnalisée fondée sur le principe de « l'emploi d'abord » et de mises en situations professionnelles.

Prendre confiance !

Valoriser le potentiel des jeunes

Le travail des jeunes avec le conseiller en mission locale permet :

- aux jeunes de développer compétences sociales, sens de la responsabilité, citoyenneté, confiance en soi, pratique de l'entraide et de la coopération ;
- aux jeunes de se créer un réseau social et professionnel, et d'identifier leurs aptitudes et capacités, acquises au travers de leurs expériences, y compris non professionnelles ;
- d'apprendre aux jeunes à valoriser leur potentiel auprès des employeurs : sens de l'organisation, minutie, gestion de budget, maîtrise de la communication verbale et non verbale, écrits professionnels, calcul et utilisation des outils de bureautique ou du web... ;
- d'outiller les jeunes pour accéder au monde de l'entreprise (recherche d'immersion en entreprise, enquêtes métiers, rencontres et visites d'entreprises...);
- d'utiliser l'ensemble des situations professionnelles mobilisées tout au long de l'année pour construire une expérience valorisable auprès des employeurs.

Attention aux idées reçues !

La Garantie Jeunes n'est pas :

- un droit ouvert : il y a un nombre de place limité. La démarche exige du jeune qu'il veuille travailler et soit prêt à être en action chaque jour ;
- une simple allocation : cette aide financière permet aux jeunes de surmonter certains obstacles (santé, logement, mobilité...) et de se concentrer sur son parcours d'insertion pendant 12 mois ;
- une démarche de formation : c'est un accompagnement exigeant et complet, avec des mises en situation professionnelle et si besoin un appui sur des compétences clés nécessaires à l'insertion professionnelle (lecture, écriture, calcul...).

LES GRANDS PRINCIPES DE LA DÉMARCHE

en lien avec les partenaires

1

INFORMER ET MOBILISER TOUS LES JEUNES MOTIVÉS,
MAIS EN GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE ET SOCIALE
ET SANS SITUATION ACTIVE



2

ÉVALUER LA PERTINENCE DE **L'ENTRÉE DU JEUNE**
DANS LA DÉMARCHE



3

SIGNER UN **ENGAGEMENT RÉCIPROQUE** ENTRE
LE JEUNE ET LA MISSION LOCALE



4

CONSTRUIRE ENSEMBLE **UN PARCOURS** AVEC DES MISES
EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET UNE ALLOCATION
SÉCURISANTE



“

J'ai suivi les 6 semaines de préparation collective au cours desquelles j'ai pu développer ma confiance en moi, l'esprit d'équipe, la gestion de la vie quotidienne (le logement, le budget...). J'ai ensuite été en stage dans une grande enseigne de prêt à porter. Mon manager m'a complimentée, m'a dit que je pouvais tout à fait être vendeuse et m'a proposé un CDD d'une semaine pour les soldes. C'était la première fois que l'on me complimentait comme ça, ça m'a donc encouragée ! Je ne suis pas restée un jour sans rien faire depuis le début de la Garantie Jeunes ! ”

Une jeune femme en Garantie Jeunes



Travailler ensemble !


La mise en œuvre de la Garantie Jeunes repose sur des partenariats locaux indispensables au repérage et à l'accompagnement des jeunes.

Elle s'inscrit dans un projet de territoire au service de l'emploi des jeunes, impliquant les acteurs locaux de l'insertion, de la santé, du logement, de la jeunesse, de la formation ou encore de la justice et les collectivités territoriales.

Les jeunes sont retenus pour être accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes par une commission pilotée par l'État. La décision d'approbation du dossier est motivée par l'examen de la situation familiale (jeunes vivant à l'extérieur du foyer familial ou au sein du foyer sans autre soutien des parents), sociale et financière (ressources inférieures au revenu garanti pour le calcul du RSA) du jeune, et surtout l'appréciation de sa motivation.

Cette commission partenariale présidée par le Préfet ou son représentant, rassemble le service public de l'emploi (missions locales, Pôle emploi...), des acteurs institutionnels (conseils généraux, protection judiciaire de la jeunesse, services pénitentiaires d'insertion et de probation, Éducation nationale, acteurs de la politique de la ville...) des acteurs associatifs, notamment des associations de lutte contre l'exclusion, des acteurs économiques, des acteurs de l'action sociale, de l'hébergement et du logement.

Garantie Jeunes



Ce partenariat est également mobilisé afin d'assurer la réussite des parcours d'insertion des jeunes. Il coordonne et articule les interventions des partenaires pour faciliter l'accès au logement, à la santé, à la mobilité..., des jeunes.

La mission locale installe également une relation de confiance avec des entreprises locales qui :

- accueillent des jeunes en immersion : périodes de mise en situation en milieu professionnel, missions d'intérim ou encore stages... ;
- partagent avec les jeunes leurs expériences au travers de rencontres ou sous la forme d'un parrainage. Des visites de sites sont aussi organisées pour permettre aux jeunes de mieux connaître différents secteurs d'activité.

La mission locale intervient en appui aux besoins de recrutement des employeurs. Elle assure également un suivi du jeune dans l'emploi par des bilans réguliers avec l'entreprise tout au long du parcours du jeune.

Une immersion réussie constitue une opportunité pour les entreprises de repérer des compétences nécessaires à leur développement. En cela, la Garantie Jeunes est une réponse à des enjeux de ressources humaines, notamment pour les TPE/PME : elle permet à l'entreprise de faire découvrir ses métiers et de découvrir de nouveaux potentiels de recrutements sur son territoire.

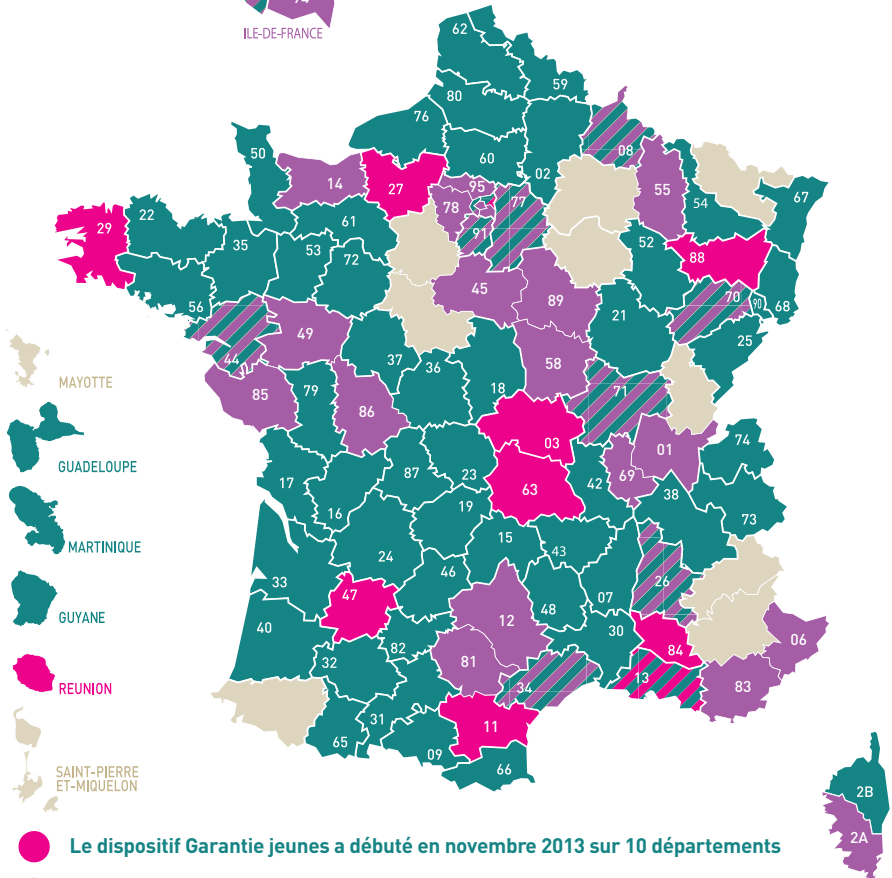


Garantie Jeunes



Le déploiement

Garantie Jeunes



- Le dispositif Garantie jeunes a débuté en novembre 2013 sur 10 départements
- Le dispositif s'est étendu à 62 nouveaux départements en 2015
- La Garantie jeunes s'étend à 19 départements en 2016
- Départements partiellement couverts par la Garantie jeunes en 2013 et renforcés en 2016
- Départements partiellement couverts par la Garantie jeunes en 2015 et renforcés en 2016



JEUNES DE 18 À 26 ANS

motivés pour s'intégrer professionnellement.
Des dossiers approuvés par une commission multi-acteurs

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INTÉGRÉ PAR LA MISSION LOCALE



- accompagnement collectif intensif
- accompagnement personnalisé pendant 1 an
- mises en situation professionnelle et formations

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INTÉGRÉ

logement,
santé,
mobilité,
citoyenneté...

OBJECTIFS

accès à l'autonomie,
accès à l'emploi
et à la formation

ALLOCATION EN APPUI DE L'ACCOMPAGNEMENT

470,95 €

par mois

1 an

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

1 an



Pour en savoir plus, adressez-vous à :